

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4491e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue en privé au Siège, à New York, le jeudi 14 mars 2002 à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité le présent communiqué, publié par l'intermédiaire du Secrétaire général, remplace le procès-verbal :

> « Le 14 mars 2002, le Conseil de sécurité a tenu, conformément à la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), sa 4491e séance (privée) avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, des exposés faits par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, et le commandant des forces de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, le général de division Patrick Cammaert.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays participants fournisseurs de contingents. »

02-28615 (F) 140302 140302